

Discours de Madame Khalida TOUMI, Ministre de la Culture à la première session du Comité Intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères ,
Président de l'Assemblée Générale des Etats parties à la convention.

Monsieur le Ministre de l'Education Nationale,

Monsieur le Directeur Général de l'Unesco,

Excellences,

Mesdames et Messieurs,

Honorable assistance,

Nous voilà à l'orée de la mise en œuvre de la convention internationale de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Convention à l'élaboration de laquelle mon pays, par l'intermédiaire de l'illustre Mohamed Bédjaoui, a grandement contribué et que nous avons ratifié comme premier Etat signataire.

L'Algérie est aujourd'hui heureuse et honorée d'accueillir la première session du Comité Intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Cela constitue plus qu'un signe de l'engagement continu de mon pays à œuvrer pour la protection et la promotion des legs culturels. Déjà en 2004, l'Algérie a procédé à la création d'un centre du patrimoine culturel immatériel dédié à l'œuvre de l'illustre maître de la musique algérienne, Hadj Mhamed el Anka, centre abrité par un monument classé : la villa Mahieddine, en cours de restauration.

Je saisis l'occasion qui m'est offerte pour remercier l'Unesco et son Directeur Général, Monsieur MATSUURA, pour avoir bien voulu accepter la proposition de l'Algérie d'abriter le centre régional de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel pour lequel je suis heureuse de vous informer que nous sommes en train de conduire les consultations nécessaires à la mise en œuvre.

Mesdames et Messieurs,

Les travaux fondateurs de la présente session sont destinés d'abord à consacrer l'engagement de la communauté internationale en direction

du patrimoine culturel immatériel. Ils sont destinés ensuite à poser les premiers jalons d'une organisation efficiente à même de répondre aux nouvelles exigences de la conservation et de la transmission aux générations futures de nos précieux héritages culturels.

Les conventions de 1972 (sur le patrimoine matériel) et de 2003 (sur le patrimoine immatériel) constituent, dans un même mouvement d'ensemble, les deux vecteurs porteurs de l'action salvatrice de l'honorable institution qu'est l'UNESCO en faveur de ces choses du passé qui structurent le présent et dessinent les trajectoires futures de l'humanité.

L'Algérie mesure parfaitement le sens du choix porté sur elle de recevoir en rencontre historique, l'auguste assemblée que voici. Elle a pleinement conscience des responsabilités qui lui sont échues.

Mesdames et Messieurs,

Nous convenons tous que le patrimoine culturel intangible composé de gestes et gestuelles, de cérémonies et rituels, de musiques et de productions littéraires, de savoirs et de savoirs-faire, est conservé jusque là grâce à la sollicitation de la mémoire individuelle mais aussi de la mémoire sociale et collective. Ce patrimoine exprime naturellement l'univers culturel et symbolique des communautés

culturelles qui en connaissent l'essence, en savent les significations et les perpétuent en les reproduisant.

Il s'agit donc d'une production toujours à l'œuvre, évolutive, cumulative et structurée, structurée par les cosmogonies, les visions du monde, les mythes, les croyances, les aspirations, mais aussi par l'Histoire, les récits et les mythes de fondation, ainsi que par le vécu, le regard sur soi, le sens voulu et donné à leur destinée par les communautés elles-mêmes.

En un mot, le patrimoine intangible concentre la marque et la signature de l'identité des peuples. Cette notion, quasiment insaisissable et que nous voulons en toute bonne foi cerner pour une meilleure lisibilité, ne saurait constituer un objet à offrir, sans précautions à la dissection des laboratoires pour en tirer des clones et des faux-semblants destinés à la construction de nouveaux discours, de relectures et de réinterprétations de l'histoire et de la mémoire des peuples. Nous sommes convaincus que le patrimoine immatériel est à l'identité des peuples ce qu'est la carte ADN au génome humain.

Il faut bien prendre conscience des enjeux que peut induire un traitement imprudent de ces questions du patrimoine immatériel sur la cohésion, la permanence, l'harmonie sociale, les équilibres ancestraux. Le monde est hélas plein d'exemples des effets de ce type de traitement. Gageons que l'une des principales vertus de la présente

convention sera de prémunir l'humanité de ces dangers en élevant à l'échelle planétaire le traitement de ces questions enfin soustraites aux expériences de laboratoire.

Mesdames et Messieurs,

C'est de la mondialisation dont on parle tant que je veux vous entretenir ici. Mondialisation qui produit déjà de la culture « formatée ». Si nous voulons conserver le caractère pluriel, fécond, créateur, en un mot humain de la culture, si nous voulons plus simplement être en accord avec une autre convention à laquelle nous tenons particulièrement, je veux parler de la convention de sauvegarde de la diversité culturelle (Convention de 2005), il s'agira pour nous d'entreprendre une action internationale responsable, soutenue, concertée et résolue.

L'humanité du sud peut-elle supporter encore davantage la soustraction de ses patrimoines sous le prétexte qu'ils sont mieux pris en charge et même, suprême délicatesse, qu'ils sont mieux appréciés ailleurs ? Je ne veux pas croire que la mondialisation s'inscrit dans la continuité de l'action coloniale achevant ainsi l'ordre inique de la spoliation par la dépossession définitive de l'objet et de sa signification.

Il n'est jusqu'aux arts culinaires que la générosité, certes, nous commande d'offrir, mais pas d'en être dépossédés pour enfin, en être privés. Vous comprendrez que nous maghrébins, par exemple, nous tenions tant à notre couscous ancestral, couscous davantage nourricier qu'alimentaire ; car plus qu'un chef d'œuvre du patrimoine culturel immatériel, c'est un véritable détecteur de maghrébinité. Souvenons de la définition que donnait du maghrébin l'immense Ibn Khaldoun : Le Maghrébin se rase le crâne, il porte le burnous et mange du coucous. Est-il utile de rappeler que tous les savoirs et les savoirs-faire autour de ce plat sont féminins.

Il n'est jusqu'à la musique et la chanson Raï nées dans des villages de l'ouest algérien, et aujourd'hui écoutées, reproduites, transmises, appréciées partout dans le monde et qui nous reviennent (re)travaillées par les industries culturelles, c'est à dire massifiées, simplifiées, stéréotypées et transformées par une autre esthétique. Mon propos n'est pas de vouloir empêcher la circulation de produits culturels.

Mon propos est de partager avec vous un souci : Comment allier et tirer profit des effets contraires de cette mondialisation qui, en même temps qu'elle élargit les audiences et les pratiques, transfigure et (re)modélise le produit à son insu et parfois à son détriment ? C'est dire que les pays du sud peuvent constituer des gisements de patrimoines immatériels, d'imaginaires, de mythologies, de visions du

monde, en un mot de culture vivante et vivifiante, mais qu'ils ont aussi, et surtout, à relever le défi de la participation à leur exploitation au profit de l'humanité et à leur profit.

Mesdames et Messieurs,

Je souhaiterais qu'il soit tiré tous les enseignements de l'application de la convention de 1972 relative au patrimoine matériel, de ses nombreux avantages mais aussi de ses quelques inconvénients. En terme d'avantages, je veux suggérer la mise en place, le plus vite possible, d'un Centre du Patrimoine culturel immatériel mondial à l'image de celui du patrimoine culturel matériel. Tout comme je souhaite un meilleur équilibre des listes des chefs d'œuvre entre le Nord et le Sud, ainsi qu'une participation effective des pays du Sud dans le domaine de l'expertise.

Justement, les travaux de la présente session aborderont la question des critères et modalités d'accréditation des organisations consultatives auprès du Comité. A l'occasion de ces discussions, il serait profitable d'impliquer, dès à présent, les institutions spécialisées dans le domaine du patrimoine culturel immatériel en matière d'expertise, d'études et de conseils.

C'est parce que la présente convention se propose de sauvegarder la culture des gens, ajoutons même des humbles gens, en

tout cas de ce côté-ci du monde, que nos Etats et leur institutions spécialisées, seront appelés et pour longtemps, à investir et à construire du savoir et du savoir-faire en faveur du patrimoine culturel immatériel. Vous comprendrez aisément que par voie de conséquence, sa sauvegarde exige l'écoute attentive de nos points de vue ainsi qu'une solidarité internationale sans faille.

Mesdames et Messieurs,

Il est un autre stéréotype qui parcourt la culture encore aujourd'hui, celui qui oppose l'oralité à l'écriture, et selon lequel n'est digne d'intérêt que ce qui est décrété savant parce que écrit prenant le risque de laisser sur le bord du chemin une grande partie de l'humanité, les femmes, c'est à dire l'autre moitié du ciel. Cette convention, en revalorisant les terroirs, les savoirs-faire, les métiers, les traditions, les syncrétismes, va engager l'avenir vers la construction de ce qu'il y a de plus humain dans chacune de nos cultures. Ce n'est pas là, la moindre des vertus de la présente convention pour laquelle, encore une fois, je rends un hommage appuyé à l'œuvre de l'Unesco.

Je ne pourrais terminer mon intervention sans vous apporter l'heureuse nouvelle selon laquelle durant toute l'année 2007, Alger sera capitale de la culture arabe. Cet événement de première importance permettra à la culture arabe d'exhiber à Alger toutes ses

richesses, son raffinement, ses productions de l'esprit. Cette importante manifestation permettra à l'Algérie et au Maghreb de montrer ce qu'ils ont apporté à la culture arabe et ce que l'Algérie et le Maghreb doivent au rayonnement de cette culture.

Je suis heureuse et fière de réitérer mon invitation à tous les pays arabes de participer à cet événement historique. Tout comme je souhaite la participation d'autres pays, notamment à ceux ayant la culture arabe en partage avec nous à venir exhiber ici à Alger les produits de leur contact et échange avec le pôle culturel arabe.

J'invite également et avec plaisir et honneur l'illustre institution de promotion de la culture qu'est l'UNESCO car sa présence, sa participation nous prémunira de l'oubli et nous assurera la présence célébrée de chacun et la solidarité de tous.

Je vous remercie.

Khalida TOUMI

Alger, 18 novembre 2006

